

Chapitre 1

ILS DÉCIDENT DE S'INSTALLER

Le cabinet

GILLES, MÉDECIN

Ça y est ! Gilles a terminé sa formation. Il a rédigé et soutenu son mémoire de fin d'études — sur un cas d'infertilité d'origine psychologique. Ses formateurs l'ont plusieurs fois supervisé au cours d'exercices de *practicums* — où il accompagnait des camarades d'études dans leur problématique quotidienne. Ils ont souligné ses points forts (beaucoup d'intuition et un excellent contact favorisant la confiance) et ses carences (il a tendance à trop expliquer, à justifier chacun de ses gestes, et il est très protecteur) ; ils l'ont aidé à dégager un style personnel — qu'il va tenter de développer délibérément. Ils l'ont autorisé à prendre ses premiers clients, sous réserve d'une supervision très régulière.

Gilles a donc commencé par chercher un superviseur, avant même d'accepter un client en thérapie. Il a d'ailleurs déjà en tête plusieurs de ses patients dont les fréquentes maladies lui paraissent, en grande partie, des somatisations. Compte tenu de sa formation initiale de médecin, il préfère commencer par une supervision *individuelle* où il pourra disposer

de tout son temps et partager, sans honte, dans la discrétion d'un face à face, ses premières hésitations et ses erreurs éventuelles. Il ne veut pas prendre le risque de critiques publiques, lui qui a l'habitude d'évoluer avec le statut privilégié du médecin « qui sait beaucoup de choses » et à qui l'on doit faire confiance « aveuglément ». Il est impatient de se lancer et ne s'est pas posé la question du cabinet, envisageant de recevoir ses clients dans son bureau médical habituel, sa table de consultations et ses appareils de contrôle étant déjà dans une pièce voisine. Il ne se rend pas compte encore des nombreux inconvénients de cet usage mixte de son cabinet.

ELAINE, ENSEIGNANTE ET PROFESSEUR DE YOGA

Elaine, elle, n'est pas pressée de prendre des clients : elle est déjà assez occupée par son métier d'enseignante en institut privé et, consacre, par ailleurs, plusieurs heures par semaine à donner des cours de yoga. Elle est fort intimidée de prendre un client en psychothérapie et a peur de tomber trop tôt sur un cas difficile : « Comment pourrai-je diagnostiquer d'emblée la profondeur de ses troubles ? » Sur le conseil de plusieurs de ses anciens collègues, elle a décidé de s'inscrire dans un petit groupe de supervision de six à sept psychothérapeutes — qui se réunissent une journée entière par mois. Ainsi, elle pourra bénéficier de leurs questionnements et de leurs tâtonnements ou erreurs, et aura d'emblée des exemples variés d'un échantillonnage beaucoup plus large de clients divers¹ : elle sera ainsi beaucoup plus rapidement « dans le bain », avant d'affronter elle-même tous ces types de problèmes ! Elle se sent rassurée par cette proposition et n'est pas dans l'impatience de trouver un client coûte que coûte, dans un délai rapide.

De plus, son superviseur a accepté de la recevoir *individuellement*, sur rendez-vous, au cas où elle souhaiterait un entretien supplémentaire, *en plus* des sessions régulières du groupe. Ainsi, par exemple, avant d'accepter un client, elle pourra demander conseil à son superviseur pour réfléchir si elle ne s'engage pas à la légère avec un cas trop complexe pour une débutante.

1. À titre indicatif, sept thérapeutes recevant — selon leur ancienneté — de trois à trente clients par semaine, représentent en moyenne un large échantillonnage d'une *centaine de cas* suivis régulièrement dans un groupe de supervision : hommes et femmes, jeunes et vieux, petits névrosés ou psychotiques avérés...

Elle a entamé parallèlement un cours de perfectionnement en *psychopathologie appliquée*, illustré de nombreux cas concrets, tirés de la pratique des participants et du formateur.

Il faut maintenant qu'elle trouve un cabinet afin d'être à même de recevoir son premier client lorsque l'occasion se présentera. Alors seulement, elle envisagera de faire connaître son installation, à ses amis, à différents services, à quelques médecins... Elle a clairement choisi de ne pas recevoir de client à son domicile — où ses deux enfants adolescents se retrouvent souvent avec leurs copains ; elle ne veut pas mélanger sa vie professionnelle avec sa vie personnelle, ni laisser pénétrer des étrangers dans son intimité familiale.

Elaine n'a pas les moyens d'acheter ou louer un cabinet et de l'aménager, avant même de savoir si elle pourra se constituer une clientèle suffisante dans un délai raisonnable : on lui a parlé de deux ou trois ans avant de parvenir à une clientèle régulière de trente à quarante personnes, qui lui permettrait de vivre décemment de son nouveau métier et d'abandonner l'enseignement — qui lui pèse depuis plusieurs années.

Mais pour le moment, elle conserve sa profession d'origine et envisage, pour ses débuts, de consacrer simplement une soirée par semaine pour recevoir des clients. Par la suite, elle essaiera de réduire progressivement son horaire de travail au collège, puis de se réserver une journée entière par semaine pour ses activités de psychothérapeute. Après quoi, elle a envisagé de solliciter un mi-temps, avant de changer complètement d'emploi — si tout se présente bien. Elaine n'aime pas prendre de risques inutiles.

Elle a donc opté dans l'immédiat pour une sous-location auprès de l'association de yoga — qui mettra à sa disposition sa salle de travail, un soir par semaine — voire davantage par la suite. Malheureusement, l'association lui demande de la payer en espèces, sans contrat de location¹ ; ainsi, Elaine ne pourra pas déduire ces frais comme *frais professionnels*. Ce n'est donc qu'une solution provisoire de dépannage. De toute façon, elle n'y sera pas chez elle et ne pourra aménager ce local à son propre goût.

1. L'association, fonctionnant sous le régime de la loi de 1901, serait obligée, dans ce cas, de déclarer des activités *commerciales* de location et de lui facturer la TVA.